

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 994

présenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 800 de Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , et en veillant au respect des engagements budgétaires européens de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de sérieux budgétaire.